PROJET D'ETABLISSEMENT 2025-2032

Conservatoire Musique et Danse

SIVOM des Trois Vallées

Ouverture

Qualité

Partage et Plaisir

Adopté le 17 / 12 / 2024

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Calvados LE DÉPARTEMENT

SIVOM DES TROIS VALLÉES

Edito

Hélène Burgat / Marc Pottier

Présidente / Vice-président à la Culture

SIVOM des Trois Vallées

La pratique artistique qui permet l'expression de chacun, la créativité et l'évasion est essentielle dans le contexte actuel.

Les communes membres du SIVOM sont très attachées à leur conservatoire et soucieuses de maintenir une offre riche et adaptée.

Le conservatoire entre dans une période charnière où ouverture, flexibilité et qualité doivent lui permettre de toucher encore davantage des citoyens de nos communes, tout en maitrisant le budget.

Il se dote donc d'un nouveau projet d'établissement (2025-2032) en lien avec la demande de renouvellement auprès du ministère de la culture de son agrément en tant que conservatoire et du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens signée avec le Département.

Ce projet est le fruit d'une réflexion collective, menée avec les élus, les habitants et usagers, les professeurs et la direction de l'établissement.

Plusieurs axes ont été interrogés et font l'objet de propositions nouvelles : l'ouverture esthétique, la pédagogie de groupe, la flexibilité des cursus, le renouveau des pratiques amateurs, tant en danse qu'en musique.

Le conservatoire se doit également de rester un acteur culturel fort du territoire, en résonnance avec les partenaires culturels des communes du SIVOM que sont notamment les écoles, les médiathèques, les associations, la Renaissance, l'Opéra Orchestre Normandie Rouen.

Nous espérons que cette nouvelle dynamique, impulsée par l'équipe du conservatoire, permettra de rendre cet établissement encore plus attractif, tout en maintenant la qualité de son enseignement, de le rendre désirable et accessible à tous.

Sommaire

Index des acronymes

Introduction et Histoire de la Structure

a. Quelques chiffres et détails sur le Conservatoire,

1. Les lieux d'enseignement,
2. L'équipe pédagogique, administrative et technique,
3. Les spécialités et disciplines enseignées,
4. Les effectifs du conservatoire,
5. Répartition des masses budgétaires (Budget 2023),
6. Une démarche volontariste de partenariats et de mise en réseau.

b. Instances de concertation.

Axe 1 : Un établissement ouvert aux différentes esthétiques, aux différents profils et ouvert sur son territoire.

a. Favoriser la mixité sociale,
b. Accessibilité et profils spécifiques,
c. Ouverture esthétique,
d. Education Artistique et Culturelle : vers un développement et une structuration du dispositif,
e. Ouvrir sur son territoire.

Axe 2 : Un lieu favorisant l'acquisition de compétences et dispensant un enseignement de qualité.

a. Un Parcours Etudes pour garantir une continuité et une cohérence avec les autres établissements classés,
b. Un suivi individualisé et flexible du parcours de l'usager,
c. Des Parcours Libres selon les objectifs pédagogiques.

Axe 3 : Une dynamique de partage et de plaisir.

a. Favoriser le partage avec le monde de la création artistique,
b. Diffuser et adapter la programmation selon le public visé / Innovation pédagogique et organisation d'évènements en famille,
c. Des locaux accueillants et inspirants,
d. Valoriser les talents de l'équipe.

Conclusion

Index des acronymes

ATEAP : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal

BE (M ou C) : Brevet d'Etudes (Musicales ou Chorégraphiques)

CCN – CN : Centre Chorégraphique National – Caen Normandie

CE (M ou C) : Certificat d'Etudes (Musicales ou Chorégraphiques)

CHA (M, D, T, AP) : Classes à Horaires Aménagés (Musique, Danse, Théâtre, Arts Plastiques)

CLE : Commission Locale d'Evaluation

CRC : Conservatoire à Rayonnement Communal

CRI : Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

CRR : Conservatoire à Rayonnement Régional

EAC : Education Artistique et Culturelle

EAS : Enseignement Artistique Spécialisé

EN : Education Nationale

ETP : Equivalent Temps Plein

FM : Formation Musicale

PEA : Professeur d'Enseignement Artistique

PRE : Programme de Réussite Educative

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

SNOP : Schéma National d'Orientation Pédagogique

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

SIVOM des Trois Vallées

INTRODUCTION

Dans une démarche, à moyens constants, d'innovation pédagogique, d'ouverture esthétique et de mixité sociale, le Conservatoire « Musique et Danse » du SIVOM des Trois Vallées, à la veille du renouvellement de son classement par les services de l'Etat, élabore un nouveau projet d'établissement pour les sept prochaines années (2025-2032).

Créée à la naissance du SIVOM des Trois Vallées en 1977, l'école de musique et de danse, actuellement C.R.I., est agréée par l'Etat depuis 40 ans et rayonne sur un territoire de 30 km² et 28 780 habitants regroupant cinq communes à la périphérie de Caen : Colombelles, Cormelles le Royal, Cuverville, Giberville et Mondeville.

Issus d'une histoire ouvrière importante avec, par exemple, la présence jusqu'en 1994 de la Société Métallurgique de Normandie, la présence de Stellantis, Bosch, et d'un tissu industriel sur l'ensemble du territoire, le SIVOM et son conservatoire rayonnent sur un bassin de population principalement ouvrier et employé. S'adressant essentiellement à un public enfant et adolescent, la structure doit également s'adapter au vieillissement de la population.

Fort d'une politique d'Education Artistique et Culturelle volontariste, le Conservatoire « Musique et Danse » intervient auprès des écoles élémentaires du territoire en musique et en danse et impulse des projets interdisciplinaires touchant environ 2000 élèves tous les ans.

Il accueille également 424 élèves dans le cadre de sa mission d'Enseignement Artistique Spécialisé en Musique et en Danse, en parcours diplômant et en parcours libre selon le profil et les appétences de chaque usager, qu'il soit enfant, adolescent ou adulte.

a. Quelques chiffres et détails sur le Conservatoire

1. Les lieux d'enseignement

Lieux d'enseignement		
Château de Bellemaist – Mondeville (400m²)	**Rez-de-Chaussée**	5 salles
		2 bureaux + 1 salle de pause
	1er étage	6 salles
		1 bureau partagé - services supports du SIVOM
Ecole Lucie Aubrac - Mondeville		1 salle (mise à disposition par la mairie de Mondeville)
Foyer Le Nagard - Colombelles		1 salle (mise à disposition par la mairie de Colombelles)
EMD - Colombelles		2 studios de danse de 120m²
		1 auditorium de 120 places (également salle de percussion et de pratiques collectives)
		Des vestiaires H/F, douches et toilettes
		1 bureau destiné à l'accueil
		1 local d'entrepôt et de travail des services techniques

2. L'équipe pédagogique, administrative et technique

Equipe pédagogique, administrative et technique			
Equipe de direction	1 directeur	temps complet	titulaire
	1 déléguée aux études	6/20e	titulaire
Equipe administrative et technique	1 secrétaire	temps complet	titulaire
	1 agent technique	temps complet	titulaire
	1 agent technique	80% d'un temps complet	titulaire
Equipe pédagogique	25 enseignants - 15,27 ETP Musique et Danse	2 PEA	titulaires
		14 ATEAP	titulaires
		2 ATEAP	CDI
		7 ATEAP	CDD

3. Les disciplines enseignées.

Disciplines proposées		
Eveil et découverte	**Eveil Musical**	enfant en petite section
	Eveil artistique musique et danse	enfant de moyenne et grande sections
	Initiation Musique et Danse	enfant en CP
	Parcours Découverte Musique	à partir du CE1
	Parcours Découverte Danse	à partir du CE1
Danse	**Classique**	à partir du CE2
	Contemporain	à partir du CE2
	Jazz	à partir du CE2
Musique	**Disciplines instrumentales et vocales**	Chant
		Clarinette
		Contrebasse

		Flûte traversière
		Guitare
		Percussions
		Piano
		Saxophone
		Trombone
		Trompette/Cornet
		Tuba
		Violon
		Violoncelle
	Formation Musicale	Enfant
		Ado
		Adulte
	Accompagnement	Classe de Chant et Classes instrumentales
	Pratiques collectives	Big Band (mutualisé avec Musique En Plaine)
		Orchestre d'harmonie Junior
		Orchestre d'Harmonie Sénior
		Musique de Chambre
		Ensemble de cuivres et saxophones
		Ensemble de flûtes
		Ensemble de guitares
		Orchestre à cordes 1er cycle
		Orchestre de chambre
		Chœur Enfant
		Chœur Junior
		Atelier Jazz et musiques improvisées
		Atelier Musiques actuelles

4. Les effectifs du conservatoire

i. Evolution des effectifs globaux

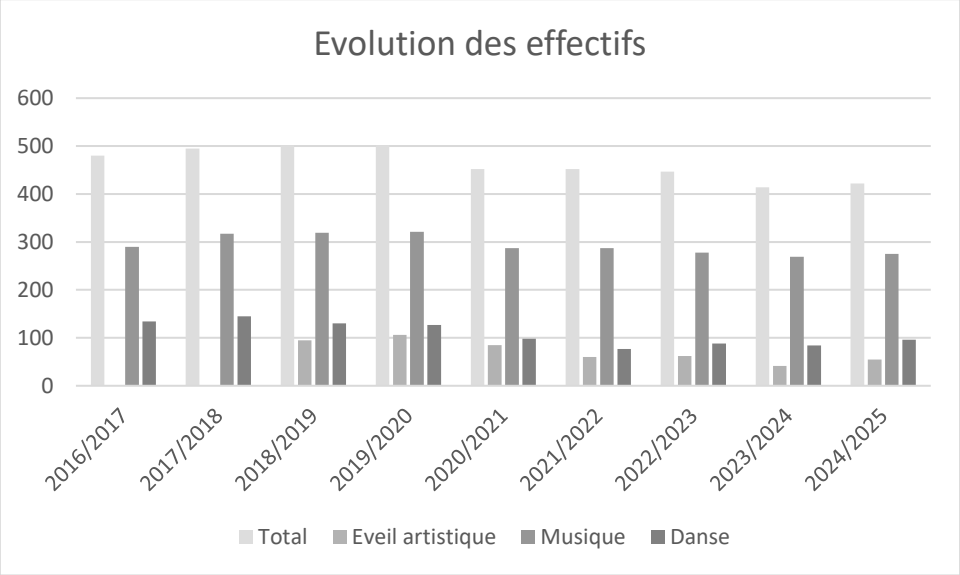

La baisse des effectifs est en partie due à la baisse de la fréquentation des établissements d'enseignement artistique, conjoncture nationale post COVID. En conséquence, une diminution du nombre d'heures hebdomadaires de cours dispensées (baisses de 40h/semaine entre 2015 et 2023) est observée.

Le CRI souffrirait aussi d'un potentiel manque de communication sur son offre pédagogique lors des périodes d'inscriptions et d'un manque de visibilité, comme l'a démontré l'enquête citoyenne menée entre mars et mai 2024 (Annexe 2).

ii. Catégories socio-professionnelles et revenus moyens des ménages du territoire (INSEE 2023)

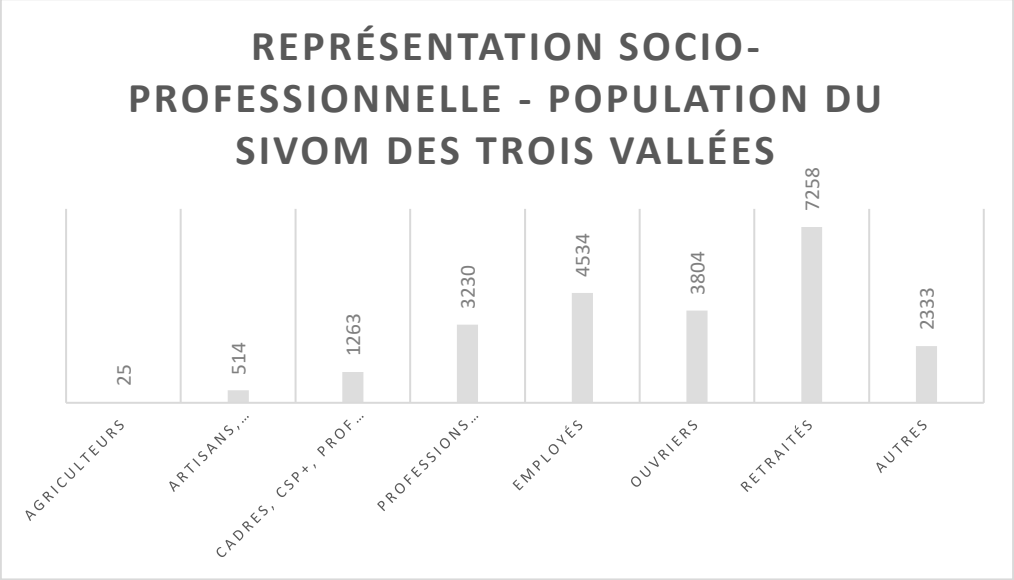

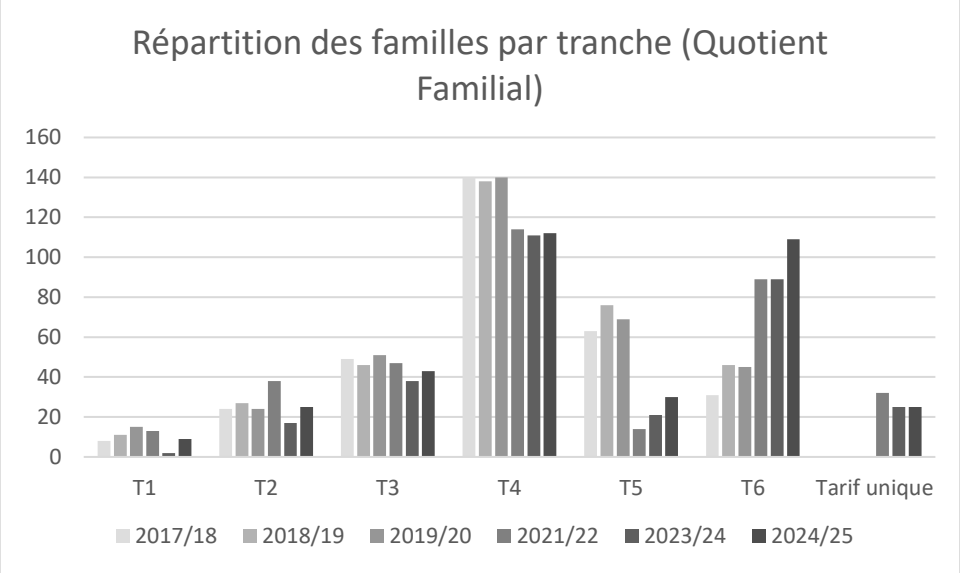

La population du territoire du SIVOM des Trois Vallées est majoritairement retraitée et dans les catégories socio-professionnelles de « classe moyenne » (profession libérale, ouvrier, employé). Les cadres et CSP+ sont, quant à eux, minoritaires au même titre que les artisans.

En se référant au revenu moyen INSEE de chaque catégorie et en estimant une situation fiscale d'une famille de 2 adultes et 2 enfants, la majorité de la population est positionnée en tranche 4 de la grille tarifaire du Conservatoire (quotient familial compris entre 985 € et 1539.99 €). De plus, une famille dont les 2 adultes sont cadres se positionne en tranche 6 (quotient familial de plus de 1694.99 €). Ainsi, les effectifs du Conservatoire sont représentatifs de la situation socio-professionnelle de la population de son territoire de rayonnement.

5. **Répartition des masses budgétaires (Budget 2023)**

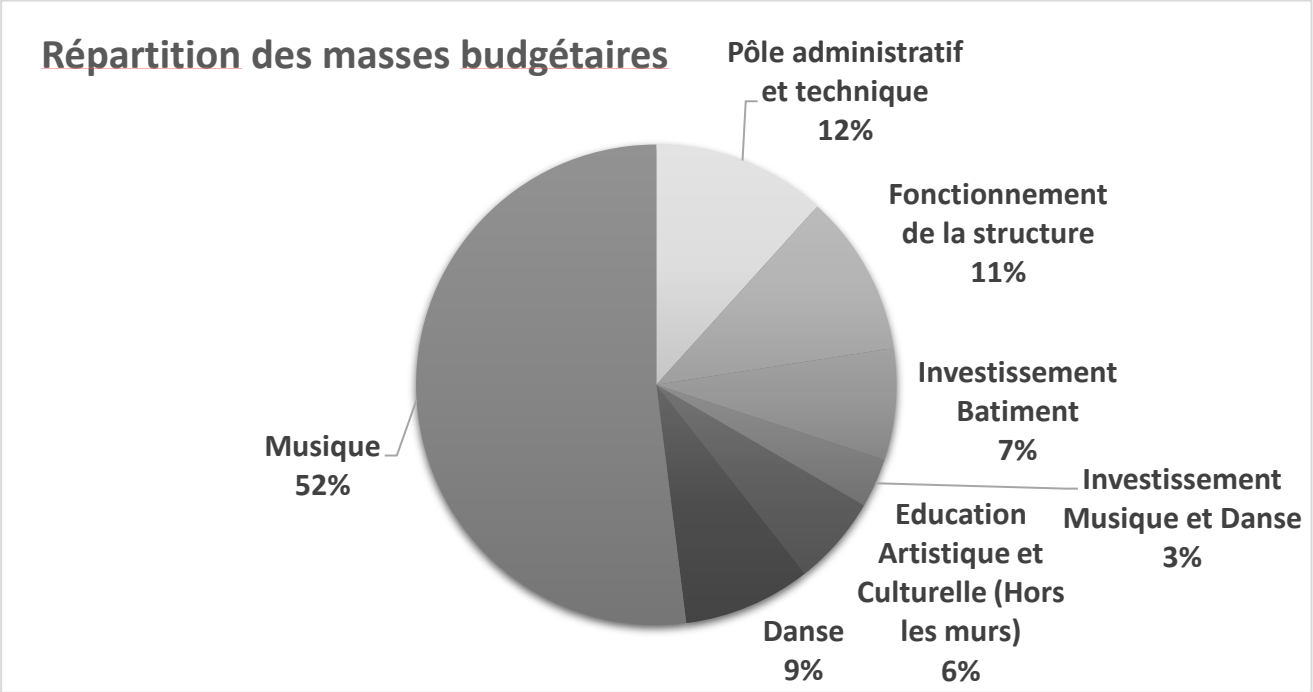

Budget du Conservatoire (Budget 2023)

Dépenses :

957 497 € en masse salariale

95 385 € en charges à caractère général

142 043 € en investissement (emprunt, bâti et instrument de musique)

Produit des services (frais de scolarité) : 145 916 €

Participations :

Etat : 18 000 € (1.5%) en fonctionnement

Département : 15 000 € (1.25%) en fonctionnement et 3 413€ en investissement

Collectivité (communes membres) : 1 084 570 € (91%)

Autres : 1 700 € (0.14%) par la Société des Editeurs et Auteurs de Musique en fonctionnement

6. Une démarche volontariste de partenariats et de mise en réseau.

Le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées évolue au sein d'un écosystème culturel et artistique riche et varié. Il prend part et impulse une dynamique de réseau sur l'ensemble du territoire et des structures d'enseignement artistique.

- Partenariats en place avec des structures d'enseignement artistique autour de mutualisation de cours, de matériel ou de projets communs :
  - Musique en Plaine (Partenariat conventionné).
  - Conservatoire et Orchestre de Caen. Le CRR est également un pôle ressource pour la direction et l'administration du CRI.
  - L'école de musique et de danse d'Ifs.
  - CRC d'Hérouville Saint Clair.
- Partenariats en place avec des structures culturelles ou en lien avec l'éducation et l'insertion :
  - Médiathèques et bibliothèques du territoire du SIVOM des Trois Vallées.
  - Théâtre de la Renaissance (Mondeville).
  - Services culturels de chaque commune.
  - Services éducation de chaque commune (Petite enfance, enfance, jeunesse).
  - Associations de réinsertion et Accueils de jour (EPSM, Maison relais - Revivre, etc.).
  - Opéra Orchestre Normandie Rouen.
  - Orchestre d'Harmonie de la SMN (Partenariat conventionné)
- Partenariats avec l'Education Nationale :
  - Interventions Musique et Danse en milieu scolaire en collaboration avec les Conseillers Pédagogiques Education Musicale (Commission CLE).
  - Projets communs avec les collèges du territoire (Giberville et Mondeville).

b. Instances de concertation

Commission Culture du SIVOM des Trois Vallées

Instance de consultation des élus du SIVOM des Trois Vallées, la commission Culture se réunit 2 à 4 fois par an afin d'aborder l'actualité, la gestion courante et les grandes évolutions du Conservatoire. La Commission, constituée d'élus des 5 communes membres, propose et oriente les décisions qui seront ensuite votées lors des Comités syndicaux.

- Présidée par la Présidente du SIVOM suppléée du Vice-Président Culture.
- Animée par le Directeur du Conservatoire et la Directrice Générale des Services du SIVOM.

Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement est une instance récente de concertation qui se réunit au moins 2 fois par an.

Cette instance compte parmi ses membres :

- La présidente du SIVOM,
- Le vice-président Culture,
- Deux représentants de l'équipe pédagogique,
- Deux représentants des élèves et parents d'élèves,
- Des représentants des financeurs et partenaires selon les sujets abordés.

La création du Conseil d'établissement faisait partie des objectifs du projet d'établissement antérieur. Il a été créé à la rentrée 2024-2025.

Accompagnement à la création d'une association d'élèves et parents d'élèves du Conservatoire

Afin de faciliter la consultation et l'implication des usagers dans la vie de l'établissement, une association d'élèves et parents d'élèves du Conservatoire a été créée. Les parents d'élèves porteurs du projet seront accompagnés par la direction du conservatoire afin de faciliter la mise en relation avec les usagers et la bonne communication.

Des représentants de l'association seront impliqués dans le Conseil d'Etablissement comme représentants des élèves et parents d'élèves.

Conseil et instances pédagogiques

Le **Conseil pédagogique** est constitué d'enseignants référents des différents corps pédagogiques de l'établissement. Il se réunit au moins deux fois par an pour évoquer les enjeux et les évolutions de la structure et permet une meilleure communication au sein du service.

Il sera mis en place en 2025. Afin de favoriser le décloisonnement des pratiques et une participation de l'ensemble de l'équipe pédagogique, le Conseil pédagogique sera nommé pour une année scolaire reconductible selon les disciplines suivantes :

- Département d'Education Artistique et Culturelle
- Département Pratiques Instrumentales et Vocales
- Département Pratiques Collectives
- Département Formation Musicale
- Département Pratiques Chorégraphiques

Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe pédagogique se réunit en **Réunion plénière** entre 2 et 3 fois par an (réunion de rentrée, réunion de programmation et point de fin d'année selon les sujets à aborder). Une fois par an, au moins, cette réunion est une instance de dialogue avec les élus du SIVOM (présence de la présidente et/ou du vice-président Culture).

Des **Groupes de travail thématiques** sont également organisés tout au long de l'année selon les besoins de l'établissement afin de rendre l'ensemble de l'équipe pro-active dans la prise de décision. Dès la rentrée 2023-2024, un groupe de travail Budget a été créé (regroupant 5 enseignants, la Direction et la responsable comptabilité) ainsi que des groupes de travail autour du Document Unique ou de l'évolution de certains parcours pédagogiques (cycle découverte, cursus éveil).

Axe 1 : Un établissement ouvert aux différentes esthétiques, aux différents profils et ouvert sur son territoire.

Garantir à la population d'un territoire l'accès à un lieu ouvert à tous et pour tous est l'une des pierres angulaires de ce projet d'établissement, du Schéma National d'Orientation Pédagogique 2023 (SNOP) et du Schéma départemental du Calvados. La notion d'ouverture peut présenter plusieurs facettes. Elle peut être pédagogique, par l'adaptation des cursus au profil de chacun et le développement de l'offre vers de nouvelles esthétiques. Elle peut être administrative, par la prise en compte des évolutions sociétales dans les supports de communication et documents d'inscriptions et le développement de dispositifs d'accompagnement à la prise en charge financière des frais de scolarité. Pour cela, le Conservatoire Musique et Danse se dote d'une **charte éthique** (Annexe 3) détaillant les grands axes de travail de la structure en matière d'ouverture et de transitions écologique et sociétale.

a. Favoriser la mixité sociale

Sur le territoire du SIVOM des Trois Vallées, les situations familiales des habitants sont très hétérogènes selon les quartiers d'habitations. Le Conservatoire de Musique et de Danse ne parvient que très peu à se faire une place dans les foyers à revenus très modestes, du fait de son image et de la tarification pouvant être un élément décisif lors de l'inscription d'un élève.

- **Une Communication claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnements financiers des ménages à l'inscription dans une pratique artistique.**

Comme le démontre l'enquête citoyenne menée en avril et mai 2024, les usagers ne sont que très peu informés des différents modes de paiement proposés par le Conservatoire.

Un travail de communication accrue sur les dispositifs de paiements possibles (ANCV, CNAS, Atouts Normandie, etc.) est donc envisagé pour que les familles s'en emparent davantage.

Un élargissement de l'offre est également envisagé par l'affiliation à Pass Culture et une recherche continue d'éventuels dispositifs d'aides complémentaires.

- **Une refonte de la stratégie de communication de l'établissement**

L'établissement souffre d'une image d'élitisme et de cloisonnement desservant sa communication et son attrait pour les habitants du territoire. Une stratégie de communication plus claire et adaptée sera mise en place afin de moderniser et rendre plus attractive la structure.

Pour cela, il est proposé d'attribuer un nouveau nom d'établissement, plus accrocheur, permettant aux usagers et habitants de se l'approprier comme un lieu de vie culturelle et un lieu d'échange.

De ce nom découlera, une réorganisation du site internet, la création d'une charte graphique propre à l'établissement permettant de décliner des affiches et documents de communication cohérents et identifiables.

b. Accessibilité et profils spécifiques

Chaque établissement d'enseignement artistique doit être en capacité d'accueillir des usagers ayant des profils divers et spécifiques. Cette mission se décline à la fois par des moyens pédagogiques mais également matériels.

- **Rénovation progressive des locaux du Conservatoire (Château de Bellemaist).**

Depuis 2024, une démarche de rénovation du Château de Bellemaist a démarré et se poursuit. Grâce aux différents groupes de travail, en rapport avec le projet d'établissement et le document unique du SIVOM, plusieurs points de vigilance ont été soulevés et feront l'objet d'adaptations afin de rendre accessibles les lieux à toutes et tous autant que faire se peut.

- **Une Communication claire sur les propositions du pôle Handicap et une meilleure mise en relation entre les familles et le référent handicap de l'établissement.**

Depuis plusieurs années, le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées apporte une grande importance au développement d'un pôle Handicap et Musique adaptée permettant le suivi et l'adaptation des cursus aux profils de chaque élève. Présent également sous la forme d'actions d'Education Artistique et Culturelle (classes ULIS, intervention en EPSM), le pôle manque cependant de visibilité et ne permet pas aux habitants de prendre connaissance de cet atout.

Cette offre sera mise en évidence sur l'ensemble des documents de communication de la structure (site internet, plaquette de présentation de l'établissement).

c. Ouverture esthétique

Afin de permettre à tous les usagers d'avoir accès à un éventail d'offres pédagogiques, une démarche d'ouverture aux esthétiques encore absentes au sein de la structure est engagée depuis le début de l'année 2024. Parmi ces nouveautés, nous pouvons mentionner les musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées et le jazz.

Afin de permettre l'émergence de cette offre au sein de la structure, plusieurs nouvelles propositions sont expérimentées depuis 2024.

- Création d'un ensemble de **Jazz et musiques improvisées** à destination principalement du public adulte (créé à titre expérimental en avril 2024).
- Création d'un ensemble de **Musiques actuelles amplifiées** à destination principalement du public adolescent à la rentrée 2024.
- Création d'un **Parcours Coaché pour favoriser les pratiques amateurs** à la rentrée 2024.
  Ce parcours permet à des groupes existants ou en cours de formation de bénéficier d'une mise à disposition de salle pour répéter en autonomie au sein du Conservatoire et de bénéficier d'une heure de coaching par mois dispensé par un des enseignants de l'équipe pédagogique spécialiste.

d. Education Artistique et Culturelle : vers un développement et une structuration du dispositif.

Mission fondamentale des établissements d'enseignement artistique, l'Education Artistique et Culturelle (EAC) regroupe l'ensemble des actions menées ne dépendant pas des missions d'enseignement artistique spécialisé des conservatoires. Les trois piliers de l'EAC sont la pratique artistique, l'acquisition de connaissances et la rencontre avec l'artiste.

Le politique d'EAC fait donc partie intégrante des projets du Conservatoire et permet son rayonnement sur le territoire par-delà les concerts et spectacles organisés tout au long de l'année.

- **Mise en cohérence des projets scolaires et de l'ensemble des dispositifs d'EAC.**

Le territoire du SIVOM des Trois Vallées regroupe une multiplicité d'acteurs culturels et donc, d'offres d'EAC à destination des habitants et des publics scolaires. Nous pouvons citer, pour exemple, les projets menés par le Théâtre La Renaissance, les projets de la compagnie Max et Maurice ainsi que les activités culturelles proposées par l'ensemble des associations du territoire auprès des écoles maternelles et élémentaires.

Le Conservatoire, quant à lui, intervient dans les écoles par l'élaboration de projets scolaires en partenariat avec l'Education Nationale. Deux intervenantes musique, un intervenant Danse et une intervenante musique spécialisée en musique et handicap interviennent tout au long de l'année scolaire dans différentes écoles. Le dispositif touche environ 2000 élèves par an.

Chaque année, le conservatoire propose également une semaine découverte à destination de 2 à 3 classes de primaire du territoire. Cette semaine permet aux élèves de s'initier à la musique et à la danse en immersion au sein du conservatoire pendant 4 jours. Cette semaine se clôture par une restitution en interne entre les élèves des ateliers de la semaine.

Les communes membres du SIVOM des Trois Vallées étant également situées sur l'aire de rayonnement de la Communauté Urbaine de Caen La Mer, les établissements scolaires bénéficient également d'une offre d'EAC importante (Cycle découverte du Conservatoire et Orchestre de Caen, etc.).

Cependant, pour l'heure, chaque collectivité et acteur culturel travaille de façon indépendante et il arrive que certains projets se chevauchent, ce qui peut avoir pour résultat un manque de compréhension et une fragilisation des projets.

Un travail de concertation et l'établissement de partenariats est donc impulsé dès la rentrée 2024 pour une structuration et une meilleure connaissance des offres de chaque acteur. Par exemple, un partenariat entre le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées et le Conservatoire et Orchestre de Caen est créé afin d'inclure la participation des intervenants du SIVOM dans la sensibilisation et la préparation des cycles découverte du CRR. Ce partenariat permet une meilleure cohérence de l'offre et une meilleure structuration de l'Education Artistique et Culturelle du territoire.

- **Dispositif Eclats de Danse.**

Fort d'un département Danse proposant l'enseignement de trois disciplines chorégraphiques (Classique, Contemporain et Jazz), le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées mène, dans le cadre de sa mission d'EAC, un projet de création du dispositif Eclats de Danse, unique sur le Département du Calvados, mené en partenariat avec l'équipe pédagogique de l'école primaire et l'Education Nationale.

Se différenciant d'un projet scolaire généralement sur 10 séances, le Dispositif Eclats de Danse s'adresse à des élèves de CE1 et CE2 regroupés en un effectif classe de 24-28 élèves souhaitant pratiquer la danse sur une année scolaire.

Lors de cette année scolaire, les élèves volontaires auront une heure de cours de danse hebdomadaire (en classique ou en contemporain), au sein du Conservatoire, et pourront participer à différents projets proposés tout au long de l'année par les partenaires du dispositif.

Le Centre Chorégraphique National – Caen Normandie sera associé à ce dispositif. Ce partenariat permettra une relation étroite avec les artistes et la pratique artistique ce qui fait de ce dispositif une action d'Education Artistique et Culturelle.

Un objectif de continuité pédagogique :

Ce dispositif d'un an sera évalué tout au long de l'année scolaire et une réflexion sera menée pour déterminer si son renouvellement est à envisager sur l'école et/ou à déployer sur le territoire.

Les élèves bénéficiaires désireux de continuer leur apprentissage se verront proposer d'intégrer les cursus chorégraphiques du conservatoire la rentrée suivante dans les classes selon leur niveau acquis au cours du dispositif.

- **Une réflexion autour d'un dispositif CHAM ou CHAD**

Le territoire du SIVOM des Trois Vallées ayant une classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques (CHAAP) au Collège de Mondeville et les établissements d'enseignement artistique voisins ayant déployé des classes à horaires aménagés théâtre (CHAT), musique (CHAM) et danse (CHAD), le Conservatoire mènera une réflexion autour de la création de CHAD ou CHAM afin de développer son offre de proximité.

Cette réflexion sera mise au regard de la cohérence territoriale et la possibilité de rayonnement sur les communes-membres du SIVOM (collèges ou écoles élémentaires).

- **Une réflexion autour d'une participation au Dispositif DEMOS impulsé par Caen la Mer.**

L'Orchestre de Caen mène un projet DEMOS en collaboration avec la Philharmonie de Paris depuis trois ans sur la commune de Colombelles (2 enseignants du SIVOM associés) et travaille actuellement sur la deuxième édition de ce projet. Une réflexion sur la participation et la place en tant que partenaire du Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées sera menée afin de prendre part aux activités déployées sur son territoire.

- **Cycle de sensibilisation à la danse en accueils de loisirs.**

Afin de permettre au plus grand nombre de découvrir la pratique chorégraphique, le Conservatoire ouvre en 2024-2025 un cycle de sensibilisation à la danse en accueils de loisirs. A hauteur d'une heure de danse par semaine sur une période scolaire, les enfants bénéficieront d'une introduction à la danse jazz et pourront, s'ils le souhaitent, continuer la danse au sein du CRI en intégrant les classes de danse.

Cycle en expérimentation en 2024-2025, il sera potentiellement reconduit les années suivantes selon le bilan de cette première édition.

e. Ouvrir sur son territoire.

i. Une présence du Conservatoire dans le paysage culturel et éducatif de chaque commune membre.

Le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées rayonne sur le territoire de ses cinq communes membres : Colombelles, Cormelles le Royal, Cuverville, Giberville et Mondeville. Il est donc important de prendre en considération son étendue et équilibrer les représentations lors de l'élaboration des projets et des programmations de chaque année.

De plus, une attention particulière est donnée à la participation de l'établissement aux différents évènements organisés par les communes tels que les Forums, la Fête de la Musique, les Carnavals, la Semaine Nationale de la Petite Enfance, la Semaine Bleue.

Cette présence permet un rayonnement du conservatoire auprès des habitants de l'ensemble des communes et de toucher un public qui n'aurait pas l'initiative d'entrer dans les locaux du conservatoire ou de venir assister à l'un de ses évènements publics.

ii. Un partenariat étroit avec les services compétents des communes (PRE, service Education, etc.)

La volonté d'ouverture de l'établissement vers plus de mixité sociale se traduit par un travail en transversalité avec les communes membres et leurs services de proximité et d'accompagnement des publics.

Une démarche de communication en lien avec les services communication, Programmes de Réussite Educative (PRE), et services en lien avec la Culture et l'Education est en cours de mise en œuvre et sera élargie afin de favoriser un accompagnement des familles et une bonne information sur l'offre pédagogique du Conservatoire.

Exemples de mise en œuvre :

- Diffusion des plaquettes du conservatoire dans les différents équipements culturels et éducatifs (centre de loisirs, médiathèques, Relai Petite Enfance).
- Participation de l'équipe du Conservatoire à des évènements en lien avec les différents services (café échange, café des familles, forum des associations, etc.).

- Organisation d'actions spécifiques pour la Semaine Bleue et la Semaine Nationale de la Petite Enfance.
- Stratégie transversale de communication en collaboration avec les services communication de chaque commune lors des périodes d'inscriptions et des grands évènements de l'année.

iii. Une ouverture sur le monde de l'entreprise : le mécénat culturel.

Dans le cadre du développement de ses relations partenariales, le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées étudie le recours au **mécénat culturel**. Cette démarche d'ouverture de la structure vers le monde de l'entreprise présente plusieurs atouts majeurs dans l'élaboration de nouveaux projets.

Le premier atout est le **financement** par les entreprises du territoire d'évènements ou de matériel (investissement, achat d'instruments de musique, soutien à des projets d'envergure demandant aide logistique ou financière, etc.).

Le second est la **communication** autour du partenariat entre le mécène et l'établissement culturel. En effet, l'entreprise devient également, par son soutien, vectrice d'une communication autour de l'établissement culturel et de ses activités. Cela a un impact sur les familles dont l'un des membres est salarié de l'entreprise et peut également permettre de s'appuyer sur l'ancrage territorial de l'entreprise pour faire connaître et valoriser le conservatoire. Ancrage territorial qui profitera également à l'entreprise.

Axe 2 : Un lieu favorisant l'acquisition de compétences et dispensant un enseignement de qualité.

Lieux de partage et d'acquisition de compétences, les établissements d'enseignement artistique ont pour mission de dispenser un enseignement artistique spécialisé (EAS) permettant l'épanouissement artistique de l'usager dans un cadre d'apprentissage cohérent et structuré. Cette structuration est détaillée dans le règlement des études évalué et révisé régulièrement par l'équipe pédagogique du Conservatoire selon les attentes du Schéma National d'Orientation Pédagogique et des usagers (annexe 4).

a. Un Parcours Etudes pour garantir une continuité et une cohérence avec les autres établissements classés.

Musique

Cycle 1
3 à 5 ans (maximum)
30 minutes de cours individuel
Cours de formation musicale
Découverte de la pratique collective

↓

Cycle 2 - BEM
3 à 5 ans (maximum)
45 minutes de cours individuel
Cours de formation musicale
Pratique collective

↓

Cycle 3 - CEM
2 à 4 ans (maximum)
1 heure de cours individuel
Cours de formation musicale (sous forme d'UV)
Pratique collective

Danse

Cycle 1
3 à 5 ans (maximum)
2 cours hebdomadaires dans la discipline
Sensibilisation à une autre discipline
À partir de 8 ans

↓

Cycle 2 - BEC
3 à 5 ans (maximum)
2 cours hebdomadaires dans la discipline
1 voire 2 cours dans une seconde discipline chorégraphique

↓

Cycle 3 - CEC
2 à 5 ans (maximum)
2 cours hebdomadaires dans la discipline
1 voire 2 cours dans une seconde discipline chorégraphique en mode projet
Ou Sensibilisation à une autre discipline (Musique, Théâtre, etc.)

Le **Parcours Etudes** est certifié par des examens et une évaluation continue. Cette certification permet également une poursuite de l'apprentissage et une continuité pédagogique dans une autre structure agréée.

b. Un suivi individualisé et flexible du parcours de l'usager.

Par le travail de suivi du délégué aux études, le parcours de chaque usager peut être adapté et orienté selon les attentes de l'élève, les possibilités de la structure et les conseils de l'équipe pédagogique.

Des passerelles et adaptations des parcours sont donc possibles (Parcours études et Parcours libres) et permettent de garantir l'épanouissement artistique et le bon suivi du parcours de chacun.

c. Des Parcours libres selon les objectifs pédagogiques

Dans une dynamique d'ouverture esthétique mais également d'adaptabilité des parcours au profil de chacun, des parcours libres sont proposés. L'équipe pédagogique est garante de l'orientation et du suivi de l'apprentissage de chaque usager et lui conseille le parcours semblant le plus adéquat.

Un **parcours libre** non-diplômant, sans examens et échéances est donc proposé, ainsi qu'un **parcours libre avancé** (sur la base d'un cahier des charges et d'une contractualisation pluriannuelle) permettant une évolution selon le niveau technique, la motivation et l'investissement de l'élève dans son apprentissage et au sein de l'établissement. Le parcours études ayant des durées limitées dans les cycles, une possibilité de passage de parcours études à parcours libre et réciproquement sera envisageable selon les motivations de l'élève (cf. le Règlement des études).

Parcours Libre tout public Musique
Sans limite de durée
30 min de cours individuel / 45 min de cours à 2 élèves / 1h de cours à 3 élèves
Cours de formation musicale jusqu'à obtention de l'UV oral de fin de premier cycle
Découverte de la pratique collective

Parcours Libre Tout public Danse
Sans limite de durée
2 cours hebdomadaires dans la discipline
À partir de 8 ans

Selon cahier des charges et évaluation

Parcours Libre Avancé tout public Musique
Contractualisation avec possibilité de renouvellement
45 minutes de cours individuel
Pratique collective fortement conseillée

Dans le cadre des parcours libres et de sa démarche d'exploration des pédagogies innovantes, le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées intègre la pédagogie de groupe à son offre pédagogique.

Dans un objectif d'acquisition de compétences artistiques favorisée par l'effet de groupe et l'émulation entre élèves, cette offre pédagogique est structurée selon les tranches d'âge, niveaux et profils d'élèves afin de garantir une qualité d'apprentissage optimale et un épanouissement de chacun.

Formats :

- Cours de 45 minutes à deux élèves
- Cours d'1h à trois élèves

Cette démarche fera l'objet d'un travail de structuration du dispositif durant l'année 2024-2025 avec l'équipe pédagogique. Un plan de formation sera également élaboré selon les besoins de chacun.

Axe 3 : Une dynamique de partage et de plaisir.

a. Favoriser le partage avec le monde de la création artistique

L'un des piliers de l'apprentissage artistique, qu'il soit en Education Artistique et Culturelle ou en Enseignement Artistique Spécialisé, est le **contact avec la création artistique et les artistes**. **Un développement des collaborations avec les acteurs culturels du territoire et des territoires voisins** (La Renaissance, le Théâtre de Caen, le Centre Chorégraphique National Caen Normandie, OONR, etc.) est donc engagé afin de placer la création et la relation avec l'artiste au cœur de l'apprentissage au Conservatoire.

De plus, un dispositif de mise à disposition de salle pour des sessions de travail au bénéfice de compagnies et d'associations est également mis en place depuis janvier 2024 avec pour modalité la co-construction d'un projet de médiation ou de création au bénéfice des usagers et/ou des habitants du territoire. Ce procédé permettra donc de faire connaître et développer l'offre artistique de l'établissement tout en favorisant la création artistique professionnelle et l'émergence de nouveaux talents sur le territoire.

Un **Parcours du Spectateur** est également en cours de structuration afin de permettre aux élèves du Conservatoire de bénéficier de sorties éducatives dans les différentes structures culturelles voisines. Ces sorties sont co-organisées par le conservatoire et les structures culturelles partenaires.

Exemples d'actions menées :

- Répétition publique d'une création chorégraphique au Centre Chorégraphique National Caen Normandie,

- Ciné-concert et visite des coulisses du Théâtre de Caen financé par le Département du Calvados.
- Places de spectacle offertes aux élèves dans le cadre de conventions de mise à disposition de salle ou de matériel.

b. Diffuser et adapter la programmation selon le public visé / Innovation pédagogique et organisation d'évènement en famille

Comptant un grand nombre d'évènements par an et touchant plus de 3000 spectateurs, la programmation du conservatoire reste peu visible sur le territoire. La redynamisation du CRI et l'augmentation de sa visibilité sur le territoire se travaillent également par **l'adaptation de sa stratégie de diffusion**.

Afin d'adapter au maximum la saison de la structure, le format de chaque projet/évènement proposé sera questionné en fonction du public visé et ses spécificités. Une collaboration accrue avec les services compétents des communes est également engagée.

L'intégration d'actions du conservatoire aux évènements nationaux spécialisés tels que la Semaine Nationale de la Petite Enfance, la Semaine Bleue, ou les évènements communaux, permettra également une augmentation de la visibilité de la structure et une adaptation des propositions en lien avec chaque public.

c. Des locaux accueillants et inspirants

Dans cette démarche de dynamisation du Conservatoire et d'ouverture sur l'extérieur, une démarche de réflexion autour de la modernisation et l'amélioration du cadre d'apprentissage des usagers est envisagée.

En effet, un environnement propice aux liens sociaux et à la détente permettra aux habitants du territoire de prendre pleinement possession de leur équipement culturel.

Cette dynamisation s'articule autour de plusieurs axes :

- L'organisation d'expositions temporaires au sein des locaux du Conservatoire afin de valoriser les acteurs culturels du territoire (association d'arts visuels, Education nationale, club Photo, etc.) et de mettre en valeur l'art sous toutes ses formes. Cette démarche permettra également la venue dans ses locaux de personnes extérieures au conservatoire.

- La mise en place d'un coin lecture dans les deux sites du CRI en partenariat avec les médiathèques où sont situées les deux antennes de la structure (Mondeville et Colombelles).

- L'aménagement de lieux d'attente conviviaux et propices aux échanges entre élèves, parents d'élèves, etc.

- Une rénovation progressive du Château de Bellemaist démarrée en 2024.

d. Valoriser les talents de l'équipe.

L'équipe pédagogique étant constituée d'artistes-enseignants, un concert des enseignants était organisé une à deux fois par an, depuis plusieurs années. Cependant, le format (le samedi matin) n'a pas rencontré le succès escompté et ne participe pas à la valorisation de l'équipe et au rayonnement de la structure.

Ce format sera donc remis en question afin de permettre une meilleure valorisation du travail artistique de tous les enseignants de la structure.

Une réflexion autour d'une programmation annuelle est également à l'étude dans le cadre de cette démarche de valorisation des talents, des projets artistiques des enseignants ainsi que dans la stratégie de mécénat culturel du conservatoire.

Conclusion

Entre contexte économique contraint et transitions écologiques et sociétales, le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées est amené à se réinventer et réfléchir à une évolution de la pratique musicale et chorégraphique sur son territoire.

Grâce à ce nouveau projet d'établissement 2025-2032, le CRI entre dans une nouvelle démarche basée sur des valeurs communes que sont l'ouverture, la qualité, le partage et le plaisir tout en gardant en tête l'impulsion d'une démarche éco-responsable au quotidien et l'objectif d'adapter au mieux son offre aux attentes des habitants du territoire.

Un travail en réseaux avec les différents établissements d'enseignement artistique voisins et les acteurs culturels et éducatifs du territoire sera accru afin d'assoir le Conservatoire comme un équipement culturel ressource et rayonnant sur l'ensemble des cinq communes membres du SIVOM des Trois Vallées.

Annexes

Annexe 1 : Cartographie des activités du Conservatoire - EAC / EAS 2023-2024

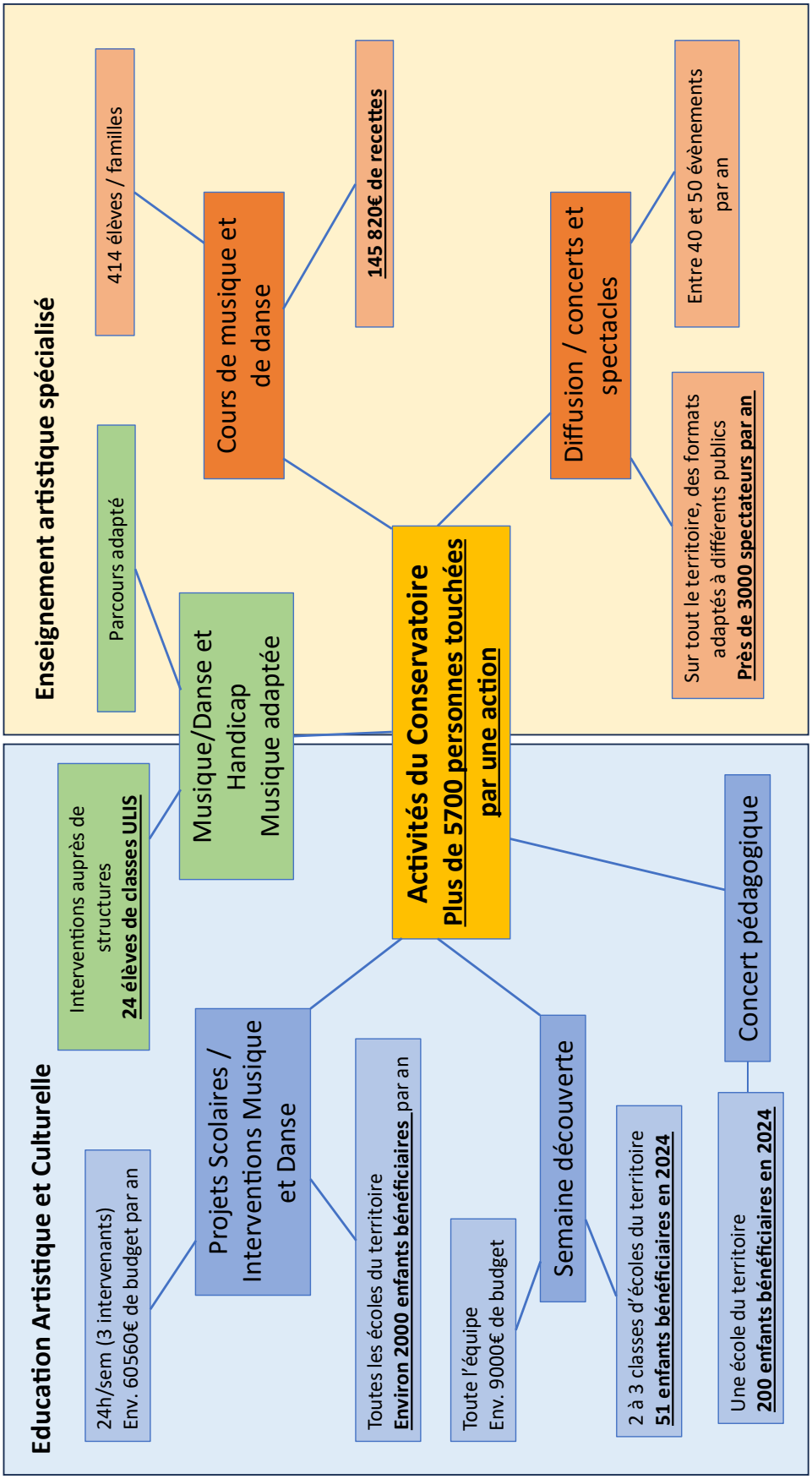

Annexe 2 : Restitution de l'enquête citoyenne 2024

Introduction / Contexte

Objectifs : Sonder la population sur ses attentes et sur la visibilité des activités du CRI sur le territoire dans le cadre du nouveau projet d'établissement.

Diffusion :
- Réseaux sociaux du CRI
- Envoi aux différents partenaires communaux
- Relai par les mairies
- Affichage au conservatoire
- Envoi aux directions de chaque école

Durée : entre le 15 mars et le 1er mai 2024

Résultat : 94 contributions

Données Générales

Sexe
94 réponses

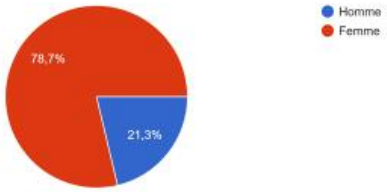

Age
94 réponses

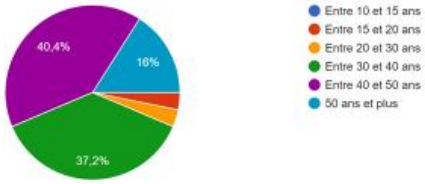

Quelle commune habitez-vous ?
94 réponses

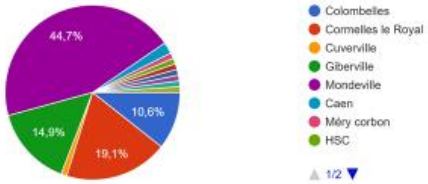

Données Générales

Connaissiez-vous le Conservatoire du SIVOM des Trois Vallées ?
94 réponses

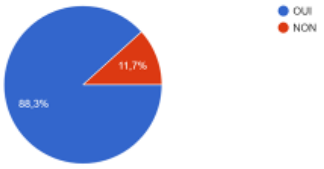

Avez-vous été, êtes-vous usager inscrit au Conservatoire ?
94 réponses

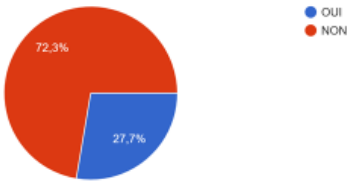

Un membre de votre famille a-t-il déjà été inscrit au Conservatoire ?
94 réponses

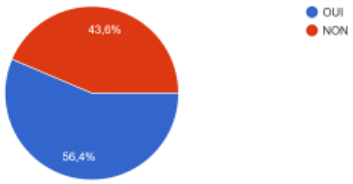

Le saviez-vous ?

Thème	OUI	NON
40 à 50 évènements tous les ans (gratuits)	47,9 %	52,1 %
Le CRI propose des cours de danse Jazz Contemporaine et Classique	68,1 %	31,9 %
Le CRI intervient dans les écoles en musique et en danse	71,3 %	28,7 %
Le CRI propose un cursus adapté à chacun (autisme, dys, etc.) – pôle Handicap	11,7 %	**88,3 %**
Le CRI et les communes proposent des moyens de paiement variés	41,5 %	**58,5 %**

Aucune mention sur nos supports de communication

La grille tarifaire

La grille tarifaire vous semble-t-elle abordable ?	5,9 / 10
La grille tarifaire vous semble-t-elle adaptée (fonctionnement et lisibilité) ?	6,7 / 10

L'offre pédagogique du Conservatoire

L'offre pédagogique du Conservatoire vous semble-t-elle complète ? (Le conservatoire de musique et de danse – Sivom des 3 Vallées (sivomdes3vallees.fr))

94 réponses

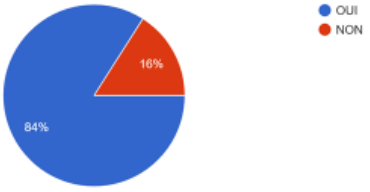

Autres suggestions (22 réponses) :
Musique ancienne, MAO, Harpe, Cursus diplômant pour adultes, Accordéon, Autres types de danses, danse de salon, cor, hautbois, grands ensembles de saxophones, musiques traditionnelles, variété, musiques actuelles, Chorale, Batterie, Break Dance, claquettes, etc.

Les points à améliorer dans le fonctionnement du Conservatoire

53 réponses

Recruter plus de professeurs (1)

Communication (23)
- Réseaux sociaux (22)
- Présentation et réunion d'information (3) (écoles, forums, etc.)
- Changer le nom du conservatoire (1) Identité plus claire (1)

Moderniser le process d'inscription (1)

Tarification
- Tarification moins élevée pour les plus hauts-coefficients / tarifs plus abordables (3)
- Mise à disposition d'instrument pour les élèves ne pouvant pas en acheter (piano par exemple) (1)

Travailler plus en lien avec les établissements scolaires (1)

Adaptation de l'offre pédagogique (7)
- Adapter l'offre à la demande, ouverture sur d'autres instruments, plannings (3)
- Offre adultes à améliorer (3)
- Implication des familles (1)
- Arrêter la FM après 3 ans (1)

La communication – où s'informent les usagers ?

Partenaires communaux (16)
Relai Petite Enfance / Centre aéré / etc.

Newsletter (10)

Affichage (18)
(commerce, mairie, etc.)

Les réseaux sociaux (68)

Ecoles (5)

Boîtes aux lettres (2)

Citykomi (1)

Presse locale (2)

Les points forts du Conservatoire

52 réponses

Locaux et moyens mis à disposition (7)

Variété de l'offre (13)

Evènements / concerts / projets (5)

Qualité de l'équipe enseignante (24)

Proximité / ancrage sur le territoire (6)

Accueil / administration (7)

Décrire le Conservatoire en trois mots

Conclusion

Retours positifs sur l'activité et la diversité de l'offre du Conservatoire.

Un travail accru à envisager sur la stratégie de communication de la structure.

Une volonté des habitants d'une offre adaptée à chacun (public enfant/ado/adultes).

Ce qui est en cours de mise en place :

- Mise à jour des informations du site internet et refonte du contenu.
- Travail sur un format de plaquette plus adapté et détaillé.

- Mise en place d'un dispositif d'inscription en ligne.

- Création et expérimentation : cours de guitare électrique, groupe de musiques actuelles et de jazz.

- Refonte du règlement des études, création d'un parcours libre tout public et d'un parcours libre avancé, etc.

Annexe 3 : Charte éthique

Annexe 4 : Règlement des études

Annexe 5 : Règlement intérieur